

Gouvernant-e d'hôtel

€ Coût de la formation

- > 3 975€ de formation
- > 150€ de repas pris au CEFPPA
- > 150€ de tenue professionnelle
- > 140€ de frais d'inscription à l'examen

📄 Comment postuler ?

- > Déposer sa candidature au CEFPPA, en téléchargeant le dossier de candidature sur le site internet du CEFPPA avant la mi-avril. Après cette date, la candidature sera retenue dans la limite des places disponibles.
- > Une liste des entreprises habilitées sera remise aux candidats retenus après examen des dossiers et entretien.

🕒 Durée

- > Du 27 septembre 2022 au 25 avril 2023
- > Le temps de formation au CEFPPA est de 312 heures.
- > La formation s'effectue en alternance en entreprise.

🎓 Évaluation de la progression

- > Un test de positionnement initial.
- > Une mise en situation en milieu de formation.
- > Une mise en situation finale suivie d'un examen pratique, d'un examen écrit et d'un oral devant jury.

📍 Pratique...

Accès CEFPPA

Le CEFPPA est facile d'accès :

- à 5 min. en voiture de l'autoroute A35 (sortie 5 «Baggersee»)
- à 10 min. du centre ville et de la gare de Strasbourg, directement accessible en tram (station «Campus» tram A direction «Illkirch-Graffenstaden»).

♿ Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.

► Objectifs de la formation

Former des professionnels capables :

- d'accueillir un client et mener un échange en vue de réaliser une prestation
- de traiter une réclamation client, recueillir et transmettre des informations concernant les clients
- d'approvisionner et participer à l'achat de marchandises
- d'organiser le travail et superviser l'équipe
- de valider un niveau européen A2 en Anglais à la fin de la formation

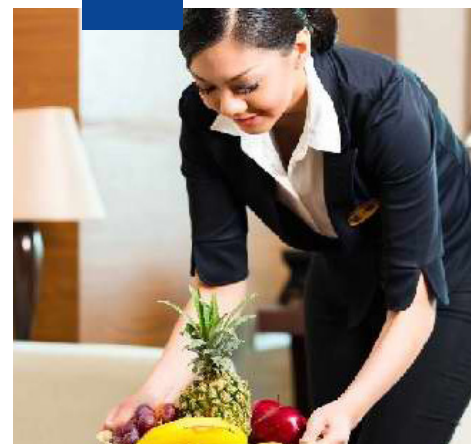
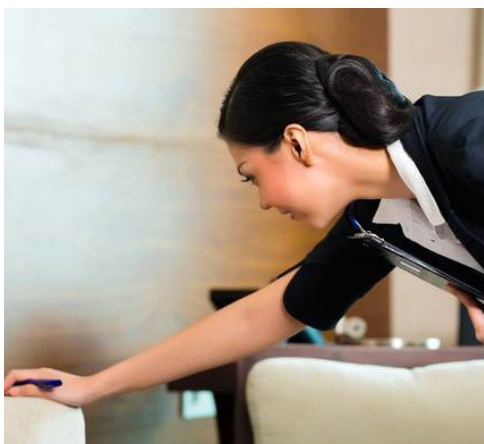
► Statut

Le CQP « Gouvernant-e d'hôtel » s'effectue dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'une période de professionnalisation. La formation est éligible à Mon Compte Formation sous certaines conditions.

► Rémunération

La formation est rémunérée selon la grille suivante donnée en % du Smic hôtelier.

| Âge | Contrat de professionnalisation | Période de professionnalisation |
|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Moins de 21 ans | 55 % | Maintien du salaire |
| Entre 21 et 25 ans | 70 % | Maintien du salaire |
| Plus de 26 ans | 100 % | Maintien du salaire |



AKTO
L'humain au cœur des services



G.H.R.D
Groupement des
Hôteliers,
Restaurateurs,
Débitants de boissons
UMIH 67

CEFPPA
Adrien Zeller
POUR L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE

www.cefppa.eu

Tél. (+33)3 90 40 05 10

e-mail : secretariat@cefppa.eu

📘 CEFPPA Adrien Zeller

4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden